



DECISION DU MAIRE

DEC-2025-03-032

OBJET : MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DU CIMETIÈRE DE NOISY-LE-ROI

Le Maire de la Commune de NOISY-LE-ROI,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article L 2123-1 ;

VU la délibération n°2020-08-06-16 du 8 juin 2020 portant délégation de compétences du conseil municipal au Maire en matière de contrats, marchés et accords-cadres ;

VU la délibération n°2024-05-02-02 du 5 février 2024 portant création d'un nouveau cimetière ;

CONSIDÉRANT la consultation en procédure adaptée lancée le 25 novembre 2024 pour le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du cimetière de Noisy-le-Roi ;

CONSIDÉRANT que la Société ATELIER 2 PAYSAGE, domiciliée au 202 RUE DU Beau Pin – 27310 Bourg-Achard présente l'offre économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE

- 1) De retenir la proposition de la Société ATELIER 2 PAYSAGE, domiciliée au 202 RUE DU Beau Pin – 27310 Bourg-Achard, pour un montant forfaitaire définitif de rémunération de 19 200€ HT, soit 23 040€ TTC (6% de l'enveloppe financière affectée aux travaux de 320 000€ HT)
- 2) De signer avec la Société ATELIER 2 PAYSAGE le marché et toutes les pièces nécessaires à sa réalisation et à son règlement ;
- 3) Que le contrat est conclu pour une durée courant de sa date de notification jusqu'à la fin du délai de « garantie de parfait achèvement » des travaux ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. En tout état de cause, l'achèvement du marché intervient lors de la levée de la dernière réserve.
- 4) Dit que les crédits sont inscrits au budget communal des exercices concernés ;

Fait à Noisy-le-Roi, le 27 mars 2025

Affiché, notifié, transmis,
Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,
Certifie le caractère exécutoire de la présente

Le Maire,
Marc TOURELLE

